

SEANCE ORDINAIRE DU 18 FEVRIER 2010

Président : M. Yves FAVRE
Vice-président : M. Damien BONFANTI
Secrétaire : M. Javier ALONSO
Membres : Mme Lucia BARBEY, Mme Carole ESTOPPEY, M. Dominique ZEHFUS

Sont présents :

Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Cedric ANNEN, Gilles AUGSBURGER, Alessandro CALABRESE, Mme Martine CASUTT, M. Xavier COULIN, Mme Marceline DILONARDO, M. Alain ERETZIAN, Mme Corinne FLOREY BARDET, MM. Jean FONTAINE, Roger GOLAY, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. John LINGG, Patrick LUSI, Mme Murielle MARCHIANDO, MM. Christian MARCHIANDO, Alain MATHIEU, Yves PAGE, Philippe PERRENOUD, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Suzanne RICHERT, MM. Christo SABEV, Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY

Excusés : Mme Claudine CORMINBOEUF, M. Karel STUDER

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
M. François BAERTSCHI, M. François LANCE,
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2010
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 3 février 2010 -**
Rapporteur : M. Javier ALONSO
 - a) Trèfle Blanc - Modification des limites de zones No 29704 **p. 844** **Arrêté**
 - b) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (37 %) sur la parcelle 371, feuille 10 de Lancy, pour la construction de trois habitations, garage couvert, installation de sondes géothermiques au chemin de Claire-Vue 16 **p. 844** **Arrêté**
 - c) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (35 %) sur les parcelles 4148 et 4313, feuille 28 de Lancy, pour la construction de 13 villas contiguës, parking souterrain, parking extérieur, containers enterrés « Townhouses Village » au chemin Henri-Wissner 2, 2A et 2B **p. 845** **Arrêté**
 - d) Divers
- 7) **Commission des travaux et constructions - Séance du 4 février 2010 -**
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD
 - a) Stade des Fraisiers - Création d'un vestiaire
Crédit d'investissement (Fr. 150'000.--) **p. 846** **Arrêté**
 - b) Ecole du Bachet-de-Pesay - Réfection du préau principal
Crédit de construction (Fr. 192'000.--) **p. 846** **Arrêté**
 - c) Divers
- 8) Résolution du groupe Démocrate-chrétien « Esplanade de Lancy-Sud » **p. 847** **Résolution**
- 9) **Commission des travaux et constructions - Séance du 3 décembre 2009 -**
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN
Plateau du Petit-Lancy - Plan de circulation **p. 854** **Information**

Séance ordinaire du 18 février 2010

- 10) **Commission des affaires sociales - Séance du 9 décembre 2009 -
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**
- a) Election du Vice-président **p. 855**
 - b) Villa Yoyo - Présentation du projet **p. 855** **Information**
 - c) Divers
- 11) **Commission de la culture - Séance du 11 janvier 2010 -
Rapporteur : M. Xavier COULIN**
- a) Visite de la bibliothèque et discussion sur les projets d'avenir **p. 857** **Information**
 - b) Divers
- 12) **Commission des sports - Séance du 14 janvier 2010 -
Rapporteur : M. Karel STUDER**
- a) Présentation du ZZ Lancy - Tennis de table **p. 859** **Information**
 - b) Présentation de la manifestation sportive communale septembre 2010 **p. 860** **Information**
 - c) Divers
- 13) **Commission des affaires sociales - Séance du 20 janvier 2010 -
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**
- a) Message de Pro Juventute aux parents **p. 861** **Information**
 - b) Divers
- 14) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 20 janvier 2010 -
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**
- a) Plan directeur du quartier des Semailles - Point sur les procédures en cours au DT et au DCTI **p. 862** **Information**
 - b) Pétition des habitants du chemin de la Station au Petit-Lancy **p. 863** **Information**
 - c) Divers
- 15) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication -
Séance du 1er février 2010 -
Rapporteur : M. Javier ALONSO**
- a) TVLancy - Nomination des représentants au conseil consultatif **p. 864** **Information**
 - b) Divers
- 16) Propositions individuelles et questions
- 17) Questions du public **Annexe**

M. FAVRE : Bonsoir à toutes et à tous, M. le Maire, MM. les Conseillers administratifs, Mmes et MM. les Conseillers municipaux, chers collègues, Mme la Secrétaire générale Odile de Garrini, Mme la secrétaire du Conseil municipal Maya Augsburger, M. Andrey, projectionniste et M. Breda, notre fidèle huissier, aux représentants de la presse et au public.

J'excuse les absences de Mme Claudine Corminboeuf et de M. Karel Studer. Sont annoncés en retard, M. Frédéric Progin et Mme Lucia Barbey.

Le Bureau adresse ses sincères condoléances à MM. Patrick Lussi et Alain Mathieu pour le décès de leurs pères.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

Séance ordinaire du 18 février 2010**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2010**

Le procès-verbal est approuvé avec mes remerciements à son autrice.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. FAVRE : Il a été rappelé aux chefs de groupe, à l'intention de leurs Conseillers municipaux, que les rapports de synthèse des séances de commissions, afin de garantir l'anonymat des commissaires donnant lecture en plénière, de ne pas mentionner le « Président » lorsqu'il exprime une opinion, mais un « commissaire ». Par contre, bien sûr de mentionner le Président ouvre la séance, le Président accueille, etc. ne pose pas de problème.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. RENEVEY : J'ai une communication. Vous annoncer une commission qui aura lieu à Plan-les-Ouates le 30 mars, qui sera une séance commune travaux et constructions et finances et gestion des immeubles locatifs, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal qui aura pour tâche de commencer à discuter et réfléchir sur le crédit d'étude concernant l'école du Sapay qui se trouve dans le périmètre de la Chapelle-les-Sciers.

M. BAERTSCHI : Je n'ai pas de communication.

M. LANCE : J'aimerais vous rappeler, qu'à partir du 1er mars 2010, les passeports 2003-2006 laisseront la place aux passeports biométriques ou passeports 2010. Cette nouvelle génération de passeports ne pourra plus se faire à la Mairie, mais uniquement au Service des passeports et de la nationalité à la route de Chancy.

Les demandes de passeports 2010 pourront être présentées à partir du 24 février 2010. Les demandes d'établissement d'un passeport 03 ou 06 pourront être déposées auprès de la Mairie jusqu'au 15 février 2010. Ces passeports restent valables jusqu'à leur date d'échéance. Vous pourrez toujours vous adresser à la Mairie pour l'établissement des cartes d'identité. Les personnes qui souhaiteraient faire établir simultanément leur passeport et leur carte d'identité devront désormais s'adresser au Service des passeports et de la nationalité à Onex.

J'ai une information concernant les membres de la Commission de la sécurité, suite à la dernière séance, je vous informe que vous êtes convoqués le samedi 13 mars 2010 à 09h30 sur le parking de la Mairie. Le déplacement est prévu par bus, sur la place d'exercice de St-Georges, et à 10 h. se déroulera une présentation et une démonstration de l'Association genevoise de Soft Air.

Pour terminer, vous avez trouvé sur vos places deux invitations. Une de l'Espace Rousseau qui vous invite le lundi 15 mars 2010 à 19 h. et du Conservatoire populaire de musique qui vous invite au concert des professeurs du centre du Petit-Lancy, concert qui aura lieu le mardi 9 mars 2010 à 19.30 heures.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Séance ordinaire du 18 février 2010

Il n'y en a pas.

6. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Séance du 3 février 2010 - Rapporteur : M. Javier ALONSO**a) Trèfle Blanc - Modification des limites de zones No 29704**

=====
M. ALONSO présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué explique que le Conseil administratif avec la Fondation des parkings, l'Etat de Genève, et la société Aton partenaires de ce développement, ont travaillé depuis plusieurs mois et sont en mesure de présenter au Conseil municipal une proposition de déclassement sur la base d'un projet.

La situation du terrain est en diagonale des Palettes, de l'autre côté de la route de St- Julien. Cet emplacement pourrait accueillir un P+R qui atteindrait 800 places, un hôtel et la salle des fêtes. Ce projet reliera le nouveau quartier de la Chapelle, avec l'esplanade des Palettes.

Le parking serait en élévation, derrière lequel se trouveraient la salle des fêtes et l'hôtel. L'emplacement de l'arrêt du tram serait déplacé devant l'hôtel, la salle des fêtes et le P+R.

Il informe que, d'ici deux semaines, une demande de renseignement auprès de l'Etat sera signée par tous.

Ce projet a éveillé plusieurs questions concernant les servitudes, l'attribution des futurs locaux, les propriétaires concernés par le projet, les places créées en zone 5. Le Conseiller administratif délégué a donné réponse à chacune des questions. La commission est invitée à se prononcer sur le déclassement de 5ème en 3ème zone. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité par 30 oui. (Voir Annexe).

b) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (37 %) sur la parcelle 371, feuille 10 de Lancy, pour la construction de trois habitations, garage couvert, installation de sondes géothermiques au chemin de Claire-Vue 16

=====
M. ALONSO présente le sujet : MM. Cuccodoro et Chessex, architectes, présentent leur projet. Ils expliquent que la parcelle servait de dépôt pour une entreprise et que les propriétaires souhaitent à présent l'utiliser pour des logements, selon le concept suivant :

- trois logements, qui occupent le moins de sol possible afin de laisser un maximum de verdure, distribués comme suit : deux villas jumelles
- le troisième logement, plus petit, à l'étage au-dessus, des parkings pour réduire au maximum la place étanche
- le chauffage est géothermique avec isolation majorée

Une surface ensoleillée est sauvegardée dans le but d'augmenter les apports solaires. L'architecture est à cheval entre la partie villa et la partie immeuble, qui est plus raide. Le chemin de la Pépinière n'est pas touché.

Plusieurs questions concernant le label Minergie, la gestion des déchets, la possibilité d'installer des panneaux solaires, la récupération d'eau de pluie, les voisins, trouvent réponse auprès des architectes. La parole n'étant plus demandée Le Président donne lecture de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Séance ordinaire du 18 février 2010

L'arrêté 6b) est accepté à l'unanimité par 30 oui. (Voir Annexe).

c) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (35 %) sur les parcelles 4148 et 4313, feuille 28 de Lancy, pour la construction de 13 villas contiguës, parking souterrain, parking extérieur, containers enterrés « Townhouses Village » au chemin Henri-Wissner 2, 2A et 2B

=====
M. ALONSO présente le sujet : Le Président rappelle l'historique, à savoir que le premier projet présenté par les promoteurs a trouvé une franche opposition des voisins, le Conseil municipal avait donc demandé aux architectes de trouver un accord avec lesdits voisins. Cette demande a été suivie et plusieurs séances ont eu lieu, arrivant finalement à un projet consensuel.

M. Bezos architecte, explique les demandes des voisins à savoir :

- La proximité du lotissement, incompatible avec l'esprit de leurs propriétés.
- Préserver un arbre près des maisons qui seront construites, en guise de « protection » et pour officialiser la distance.
- Que l'ensemble de villas mitoyennes soit dégagé du reste des bâtiments existants.

Un accord a pu être conclu et une convention sera signée pour régler les détails. Le projet est donc présenté avec les nouvelles contraintes. Il est à signaler que les promoteurs ont fait beaucoup de concessions, notamment en diminuant la densité du projet de 0,44 à 0,35.

MM. Bezos, Ricq et Dubois présentent le nouveau projet. Il s'agit d'un concept de villas très contemporaines de rez + 1, groupées. Chaque villa est tournée vers un espace extérieur, le jardin et comportent une terrasse. Ce sont des bâtiments très contemporains et très vitrés mettant en valeur la végétation environnante.

Un parking souterrain est prévu pour desservir les villas, des places extérieures et des places pour visiteurs.

Un étang servant à la rétention d'eau est prévu entre les futures maisons et les existantes. Différents niveaux entre les habitations contribueront à la bonne intégration du projet. Après quelques questions d'ordre technique posées par les commissaires et répondues à satisfaction par les promoteurs, le Président donne lecture de l'arrêté, lequel est adopté à l'unanimité

L'arrêté 6c) est accepté à l'unanimité par 31 oui. (Voir Annexe).

d) Divers

=====

M. ALONSO présente le sujet : Une commissaire demande que les maisons ouvrières soient incluses à la page 60 du plan directeur communal et à la page 139 dans la section « pôles de quartier ».

Le Président demande des nouvelles sur la séance concernant le plan directeur du chemin des Semailles. M. Côte le renseigne à ce sujet. Le Président interroge M. Côte sur la densité admise par la CMNS. Après une brève explication M. Côte informe que la commune de Lancy reste à 1.

Un commissaire constate sur le plan de la commune mis à disposition par le STC que les immeubles propriétés de la commune n'apparaissent pas et demande à ce qu'ils y soient intégrés. M. Côte fera le nécessaire.

Séance ordinaire du 18 février 2010**7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 4 février 2010 -
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**

a) Stade des Fraisiers - Création d'un vestiaire - Crédit d'investissement (Fr. 150'000.--)
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué informe la commission que c'est suite à une séance de la Commission des sports que la volonté de créer des vestiaires destinés aux femmes s'est engagée. Cette commission souhaitait soutenir la promotion des femmes dans le football.

L'espace résiduel des locaux a été optimisé afin de créer un vestiaire supplémentaire. De plus, son emplacement sera au-dessus d'une canalisation d'eaux usées, ce qui permettra de le raccorder facilement. Le chauffage existant sera utilisé. Les travaux seront effectués pendant la pause estivale en parallèle avec ceux de l'éclairage.

Après lecture de l'arrêté, celui-ci est accepté par 9 voix, à l'unanimité.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité par 31 oui. (Voir Annexe).

**b) Ecole du Bachet-de-Pesay - Réfection du préau principal
Crédit de construction (Fr. 192'000.--)**
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué prend la parole et explique qu'il a été possible de s'entendre avec les propriétaires du parking souterrain et qu'un montant important est à leur charge.

Les trottoirs et les chemins environnants sont en piètre état et cette réfection lui semble importante pour l'image du quartier. Il ajoute qu'il sera encore nécessaire de négocier avec les propriétaires des chemins privés pour que ces derniers soient rénovés.

Le problème principal relève de l'étanchéité et de l'isolation du préau. Il est prévu de dégager la dalle, de refaire les étanchéités et de poser un enrobé bitumineux. Les jeux d'enfants seront reposés sur des dalles en caoutchouc, une tranchée drainante et un caniveau sont également envisagés sous le talus.

Un commissaire souligne qu'il manque quelques détails concernant les montants de prestations accessoires.

Un commissaire demande si un enrobé de couleurs pourrait être envisagé au lieu du noir classique. Il lui est répondu qu'il faudrait ajouter environ Fr. 20'000.-- pour un enrobé de couleur.

Après plusieurs questions concernant l'agrandissement du préau, l'élimination des buttes, il est décidé de ne pas modifier la géographie du préau. Il est envisagé qu'il sera nécessaire de bien marquer la délimitation de ce préau car il y a beaucoup de parking sauvage dans ce quartier très dense.

Il est précisé, qu'étant donné que le budget prévoit Fr. 200'000.-- pour ce projet, il ne passera pas devant la Commission des finances et gestions des immeubles locatifs.

Après lecture de l'arrêté, celui-ci est accepté par 9 voix, à l'unanimité.

Séance ordinaire du 18 février 2010

M. AUGSBURGER : J'aimerais juste dire qu'en Commission des travaux et constructions, on nous proposait un montant de Fr. 191'400.--, j'ai demandé qu'on vote Fr. 192'000.--. Si par hasard, ces travaux en arrivaient là, je suis prêt à assumer les Fr. 600.--.

L'arrêté 7b) est accepté à l'unanimité par 31 oui. (Voir Annexe).

c) Divers

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué nous indique que la prochaine commission aura lieu le 4 mars 2010. Il ajoute qu'il y aura trois séances supplémentaires, aux mois de mars, avril et juin.

8. RESOLUTION DU GROUPE DEMOCRATE-CHRETIEN « ESPLANADE DE LANCY-SUD »

M. FAVRE : Comme je suis l'auteur de cette résolution, je souhaite m'exprimer, selon l'article de loi 2.2.1 du règlement du Conseil municipal, je vais roquer avec le Vice-président, suivre les débats, et si vote, il y a, je reprendrai ma place de Président.

M. BONFANTI : Je laisse la parole au groupe PDC pour qu'il puisse s'exprimer sur ce point.

Mme CASUTT donne lecture de la résolution :

« *Exposé des motifs*

Depuis le début de la législature 2007 / 2011, une unanimité au sein de ce Conseil Municipal s'est très vite dégagée en faveur d'une relance des démarches visant à réaliser des infrastructures à buts social, de loisirs et sportif sur l'esplanade des Palettes.

Fort de ces demandes, le Conseil administratif a organisé une séance de la commission de l'aménagement ouverte à l'ensemble des Conseillers municipaux afin que les groupes politiques exposent les infrastructures qu'ils souhaiteraient voir réalisées sur cette esplanade. En parallèle, des concertations avec les différents groupements d'habitants du quartier ont été organisées par le Conseiller administratif en charge du dicastère pour prendre en compte si faire se peut leurs desiderata.

Un consensus a été trouvé sur la liste des objets qu'une large majorité désirait voir réalisés sur cette esplanade. Sur cette base, un architecte a été mandaté pour mettre sur le papier les infrastructures envisagées. Diverses variantes ont été proposées aux élus de ce Conseil et une option de 3 bâtiments distincts réalisés dans un environnement de parc a été plébiscitée par une large majorité des membres de ce conseil au début de l'automne 2009.

L'étape suivante devrait être la recherche d'un mandataire pour établir un PLQ, ensuite enclencher une procédure AIMP pour trouver des mandataires pour la réalisation de ces objets. Les délais pour toutes ces procédures sont d'environ 3 ans.

Considérant que les habitants du quartier commencent à trouver le temps particulièrement long et qu'il est de plus en plus difficile de contenir leur mécontentement, notre groupe s'est penché sur le problème afin de trouver des solutions permettant d'accélérer les processus. Parallèlement, nous avons constaté que le Grand Conseil, le 18 septembre 2009, a voté une très importante modification de la LGZD (loi générale sur les zones de développement). Cette modification, entre autre, permet aux communes de substituer à un PLQ un concours SIA d'architectes.

Dans notre cas, le concours SIA porterait sur la mise en œuvre de bâtiments dont l'affectation, la forme et l'implantation seraient conformes aux options que vous avez définies à une très large majorité. Il permettrait un gain de temps considérable car son lauréat deviendrait le mandataire du projet. Le temps pour organiser un concours SIA est bien plus réduit que celui nécessaire à l'entrée en force d'un PLQ, et il ne serait plus nécessaire de recourir aux AIMP pour concrétiser notre projet.

Séance ordinaire du 18 février 2010

Voter cette résolution, c'est s'assurer que nous avons tout mis en œuvre pour réaliser nos objectifs dans les meilleurs délais et dans le total respect de la loi.

Le Conseil Municipal, dès lors demande au Conseil administratif :

- 1) De tenir compte de la loi 10259, modifiant la LGZD (L 1 35) par le biais des art. 2, al. 2 et 3 art. 4, al. 3 et 4 et de demander au Conseil d'Etat d'autoriser la Ville de Lancy à renoncer à l'établissement d'un PLQ et de pouvoir organiser un concours SIA norme 142 en vue de la désignation d'un mandataire chargé d'étudier la réalisation des infrastructures choisies par le Conseil municipal sur l'esplanade de Lancy-Sud.*
- 2) De charger le mandataire travaillant actuellement sur ce dossier d'organiser le concours et d'en présider le jury, dans lequel devront être intégrés notamment les Conseillers municipaux Présidents des commissions : Travaux et constructions, Affaires sociales et Culture (bibliothèque).
Le Conseil municipal demande également à la présidente de la commission des affaires sociales d'intégrer dans la procédure de jugement les réflexions des associations d'habitants du quartier de Lancy-Sud.*
- 3) De faire approuver le cahier des charges qui va servir de base à l'élaboration du concours par les services de l'aménagement de territoire comme le demande la loi citée sous 1),*
- 4) De vérifier auprès des propriétaires des terrains sur lesquels nous envisageons cette réalisation qu'ils accepteront cette démarche pour la mise en forme des futures constructions.*
- 5) En cas de réalisation par étapes des 3 constructions projetées, pour des raisons financières ou autres, l'unité architecturale, l'implantation et l'affectation seraient garanties par le résultat du concours. Ce sera au Conseil administratif de veiller à la pérennité du projet lauréat ».*

M. GOLAY : La résolution a tout son sens, je pense que nous devons aller de l'avant par rapport à ce dossier, mais précipiter les choses n'est peut-être pas forcément bon. Je pense qu'il faudra avoir un plan financier par rapport à cet objet, on connaît déjà les investissements votés tout dernièrement, que ce soit la rénovation des vestiaires de la piscine du Grand-Lancy, on a beaucoup d'investissements en cours, je pense qu'il faut être prudent. On a eu l'occasion de le dire, on a un impact assez considérable par rapport la LIP, la baisse des impôts ce seront Fr. 5-6 millions de moins à peu près. De plus, je ne sais pas ce qu'il va advenir de la taxe professionnelle, quelles seront les compensations. On risque de se retrouver devant certaines difficultés. Avec une certaine prudence, je pense qu'il faut vraiment étudier la chose pour ne pas aussi mettre le projet en danger, comme cela a été pour l'Escargot. Donc, pour ne pas arriver à de telles situations, étudions cela tranquillement, pas dans la précipitation.

Par rapport à la résolution, le groupe MCG apportera un amendement, au point II, on estime que tous les groupes du Conseil municipal doivent être représentés dans le jury. Le groupe MCG n'était déjà pas pour le concours de la place des Ormeaux. On estime que, vu l'importance du projet, un membre par groupe, ce n'est pas un luxe, afin qu'on puisse avoir aussi un retour des discussions, et avoir une vue d'ensemble sur le projet. Donc, cela sera l'amendement qu'on déposera en cours de discussion, s'il y en a une par la suite.

M. BONFANTI : On renvoie en commission ou pas ?

M. GOLAY : Non.

Mme RICHERT : Le groupe des Verts soutiendra cette résolution. Nous trouvons qu'il est important de faire démarrer effectivement les aménagements sur l'esplanade de Lancy-Sud. Nous demandons simplement si c'est vraiment la solution la plus rapide, et nous nous demandons s'il ne serait pas judicieux de mandater un expert pour vérifier les démarches ainsi que le concours SIA. En tous les cas, nous demandons à ce que cet objet soit amené en Commission de l'aménagement du territoire rapidement.

Mme FLOREY BARDET : La solution d'un concours SIA d'architectes est la pire des solutions jamais proposées pour ce vieux serpent de mer qu'est « l'Esplanade de Lancy-Sud ».

Séance ordinaire du 18 février 2010

Pire des solutions dans ce cas précis, pour plusieurs raisons :

- La première est, qu'avec un concours SIA d'architectes, la Commune se retrouverait pieds et poings liés avec le mandataire du projet retenu et qu'elle ne pourrait dès lors plus faire marche arrière une fois le projet adopté, sans prendre le risque de se faire assigner en justice et de devoir payer un gros dédommagement pouvant atteindre plusieurs centaines de milliers de francs.
- La deuxième est que, justement à ce jour, aucun projet n'a fait l'unanimité totale dans ce Conseil et que lancer un concours SIA d'architectes sans cette unanimité c'est prendre le risque de devoir payer les indemnités citées plus haut. Indemnités payées bien sûr avec les deniers publics. Je doute que la population apprécierait de voir ses impôts partir ainsi en fumée.
- La troisième est comme déjà dit au point 2, jamais un projet n'a trouvé d'unanimité. Le dernier en date, rappelez-vous c'était en 2006, mais oui !!! Souvenez-vous, la « Maison de la danse » refusée à plus de 60 % de la population Lancéenne à la suite d'un référendum lancé par les opposants au projet.

Se passer d'un plan localisé de quartier comme le prévoit la LGZD est valable pour des projets de logements d'envergure. Ce dont la population de Genève a besoin, et plus particulièrement la population Lancéenne, pas pour des soi-disant projets sociaux culturels qui, à force de vouloir regrouper tout et n'importe quoi, finissent lamentablement en votation populaire. A ce propos, ce ne serait que la 4ème fois que Lancy voterait sur cette question.

Mais ce que je trouve détestable dans cette résolution est le fait de revenir sur le sujet moins de 5 ans après une cinglante défaite, ce qui, entre nous, revient à s'asseoir sur une décision populaire et dire que la population s'inquiète de ne voir toujours rien se réaliser sur cette parcelle, qui, pour la petite histoire appartient à l'Etat de Genève, est totalement disproportionnée. Car les habitants du quartier, après le triste constat d'échec de la « Maison Civiq » sont certainement plus enclins à voir un espace de verdure où l'on peut se promener la journée, que de voir s'ériger des pavillons dans un secteur qui, je le rappelle, est déjà fortement densifié. Pavillons qui finiront sans doute dans le même état que la « Maison Civiq ».

L'UDC-Lancy considère qu'il faut laisser le temps au temps et qu'il ne faut surtout pas se précipiter dans ce projet sous peine de le voir mourir avant sa naissance. Trop d'argent a déjà été investi par le passé dans des projets qui n'ont jamais abouti. Laissons le Conseil administratif venir avec un projet concret et, pour cela, il n'a nullement besoin d'une résolution et, si jamais rien ne doit être construit sur ces terrains faute d'un projet faisant l'unanimité de ce Conseil et de la population Lancéenne, et bien, qu'il en soit ainsi. Accepter cette résolution, c'est prendre le risque de voir se profiler un référendum. Est-ce ce que nous voulons ? Personnellement j'en doute.

Pour finir, dans les discussions de commissions évoquées dans l'exposé des motifs, le seul projet à ce stade des discussions que l'UDC-Lancy a trouvé intéressant c'est l'éventualité d'une bibliothèque-médiathèque à cet endroit.

C'est pour toutes ces excellentes raisons que l'UDC-Lancy refusera cette résolution et vous invite à faire de même. Ainsi qu'elle refusera son renvoi en Commission si cette demande devait être faite.

M. AUGSBURGER : Pour notre part, nous allons soutenir cette résolution, cela me fait un peu sourire parce que venant du PDC, tous les mois avant les votations c'est ce qu'on m'a tellement reproché dans le temps. Quant à la précipitation, M. Golay, de précipitation, il n'y en a pas beaucoup, on peut y aller tranquille, il n'y a aucun souci.

Quant au groupe UDC, je pense qu'il loupé une étape, il ne devait pas être aux mêmes séances que nous, on s'est tout de même réunis pour voter pour faire des pavillons sur cette esplanade, il me semblait que c'était assez clair. Je pense que c'est très bien comme solution, parce que de toute façon cela va aboutir à un budget, puis après, ce qui est dit à la fin, c'est de pouvoir construire par étape, ce qui me paraît très important. Donc, nous soutiendrons cette résolution.

Séance ordinaire du 18 février 2010

M. ALONSO : Pour notre part, nous trouvons que c'est le moment de commencer à accélérer un peu sur ce sujet, ce qui nous fait aller dans le sens de la proposition. Nous voulions aussi abonder dans le sens de la demande de M. Golay concernant le jury pour ce concours.

M. FAVRE : Deux réponses pour MM. Golay et Alonso. Pour le concours SIA, sa particularité c'est qu'il faut un architecte par membre du jury. On a mis 3 Présidents, parce que cela faisait 3 architectes supplémentaires, donc je ne suis pas du tout opposé qu'il y ait 7 membres dans le jury, cela veut dire que ce sera relativement conséquent, le pool des gens qui vont se pencher sur ce projet. Pour l'école et également pour la place des Ormeaux, on avait voulu d'abord que chaque groupe soit représenté, on nous avait dit vous allez être très nombreux. Pour ce projet-là, cet amendement ne me gêne pas, ce sera au jury de régler ce problème.

Maintenant, pour répondre à l'UDC, comme l'a dit M. Augsburgers, vous avez loupé des séances ou vous n'étiez pas là. Il y a eu deux séances organisées où les groupes sont venus avec des idées, des projets de ce qu'ils voulaient, ce qu'ils ne voulaient pas. Une majorité s'est détachée en fonction de certaines implantations souhaitées, de desiderata et également pour l'implantation, un choix s'est fixé. Maintenant, vous revenez sur un concours SIA, s'ils gagnent ils peuvent nous traîner en justice. Je vous signale qu'on vient d'en faire un pour l'école à la Chapelle-les-Sciers, cela va coûter Fr. 53 millions, je doute que l'architecte, si on ne réalise pas son projet fasse un procès à la commune pour Fr. 53 millions, là, j'ai de la peine à vous suivre. Il gagne un concours, pour réaliser le projet, il y a des questions de crédits, si on n'a pas l'argent, ce n'est pas parce que le concours est organisé qu'on va le réaliser. C'est quelque chose de différent, ce n'est pas une obligation, c'est un concours. Quand on a vu ce projet de loi, on essaie de faire avancer les choses, le temps est d'environ une année, il est clair que le travail va se faire sous le point II où là tous les partis des groupes seront impliqués pour apporter des idées, également les habitants du périmètre seront intégrés. S'il s'avère que les gens ne veulent rien, il n'y aura rien, peut-être que le boulodrome de M. Augsburgers sera remis en question. Je pense que c'est une démarche, le point le plus important, si le Conseil d'Etat ne veut pas de cette démarche, et nous dit non, on veut un plan localisé de quartier, on pourra faire ce que l'on veut. Je pense qu'il faut aller de l'avant, la première démarche à faire c'est de demander au Conseil d'Etat s'il est d'accord avec cette procédure, ensuite pour le terrain, effectivement l'Etat est propriétaire, mais l'Etat était d'accord pour l'Escargot, donc il n'y a pas de raison qu'il ne soit pas d'accord pour faire cette construction. A mon avis, le problème n'est pas là. Le problème est financier, comme l'a dit M. Golay, effectivement, on ne sait pas comment on sera dans 10 ans.

Je pense qu'il faut faire avancer les choses, je suis content de voir que la résolution est bien accueillie dans les groupes, je vous remercie. L'amender comme l'a demandé MM. Golay et Alonso, en disant : un membre par groupe ; il y aura les 3 Présidents, plus les groupes qui n'ont pas de président seront représentés, cela fera effectivement 7 personnes. Voilà la proposition de modification que je ferai.

M. ANNEN : J'allais presque dire la même chose que M. Favre, à part une seule petite chose par rapport à l'amendement du MCG. Le problème, j'en ai parlé il y a 6 mois, ayant été au concours qu'on a effectué pour le bâtiment administratif, plus vous allez avoir de monde, plus ce sera long. Je pense qu'à ce niveau-là, les Présidents quels qu'ils soient des trois commissions qui sont données ici doivent représenter l'ensemble des remontées du Conseil municipal, et c'est dans ce but-là, et pas dans un but politique, qu'on doit aller dans un concours SIA de cette sorte-là.

Personnellement, notre groupe ne soutiendra pas cet amendement pour qu'on puisse aller de l'avant plus rapidement et qu'on ne surcharge pas trop la barque. Maintenant, quant à l'UDC, si on attend d'avoir l'unanimité pour faire quelque chose, malheureusement Messieurs, Mesdames, je crois qu'on ne va pas faire grand chose, et cela vous le saurez parce que déjà pour la plupart des choses, on n'arrivera jamais à satisfaire tout le monde, que ce soit les Conseillers administratifs, les Conseillers municipaux et la population. Il faut qu'on tienne compte de la majorité des gens, et essayer d'arriver à un dossier. Tant qu'on ne nous remet pas quelque chose d'élitiste dans ce projet, je pense qu'il n'y aura pas de référendum.

Séance ordinaire du 18 février 2010

M. GOLAY : Simplement, pour répondre à M. Annen. Je pense qu'on est une délégation, chaque groupe politique est une délégation qui nous a élus dans ce Conseil municipal. Il est clair que le but de siéger dans ces concours n'est pas d'amener le côté technique, je pense qu'il n'y a pas de professionnel ou très peu dans ce Conseil municipal pour pouvoir le faire. C'est simplement pour observer que la ligne politique qui a été fixée par le Conseil municipal soit suivie dans le respect de nos décisions. Je pense que cela ne va pas occuper de grands débats, c'est un droit d'information, un droit de regard sur ce qui va être présenté.

Maintenant en ce qui concerne le mandataire, si c'est un concours, il est clair que le seul danger qu'il pourrait y avoir c'est qu'une fois le projet voté, cela va nous lier avec l'architecte. On a eu le cas tout dernièrement avec la prison de Champ-Dollon, on a vu que l'agrandissement était un projet de 30 ans en arrière, lorsqu'on a dû ressortir des tiroirs des projets pour l'agrandissement, on a dû ressortir le projet qui datait de 30 ans, ce qui ne nous permettait même pas de changer quasiment le style des robinets de l'époque. On avait juste le droit de modifier les peintures, éventuellement, la couleur des peintures. Donc, c'est cela le danger.

Si on vote sur un objet qui fait partie d'un concours, on sera lié, si on ne peut pas le faire dans l'immédiat, donc, il faudra vraiment à ce moment-là, démarrer les travaux, c'est pour cela que je dis, prudence par rapport au coût financier à ce sujet. En dehors de cela, si la commune a les possibilités, allons de l'avant, sans aucun souci de ce côté-là, mais il faut bien penser à cela, c'est qu'on sera lié avec l'architecte.

M. LUSSI : Je m'exprime surtout en tant qu'habitant des Palettes ou pour ménager les susceptibilités, je garderai le S, pour ne pas dire zone sinistrée, mais zone sensible. Quelque chose doit être fait absolument aux Palettes. Il est clair que je rejoins très volontiers mon préopinant Golay sur la tempérance, pour mener l'ensemble, surtout sur le plan financier, puisque je crois que tout le monde, mais c'était aussi la préoccupation du rédacteur de cette résolution d'avoir le souci du denier public.

Il n'en demeure pas moins que nous étions tous, en tous les cas une bonne partie opposés à un méga projet visant à amener la troupe de Béjart sur Lancy, mais pour le reste, sur bien des affaires, nous étions d'accord que quelque chose devait être fait. Je dois dire que dans cette invite, les points II et III me séduisent, comme habitant de Lancy, notamment que les auteurs de la résolution ont repris à leur compte quand même quelque chose qu'avait exprimé l'aspect modulaire de tout ce qui devait être fait en plusieurs bâtiments, éviter un méga projet. Je pense que, par le biais de cette résolution, commissions, avec les amendements proposés, c'est reprendre notre discussion ouverte et surtout avec les gens du quartier qui sont directement intéressés, et nous amènera à éviter des claques et des référendums. Donc, en ce qui me concerne comme habitant de Lancy, je serai favorable à voter la résolution et de rentrer en matière en tout cas en commission pour cette résolution.

M. FAVRE : Il faut trouver une solution intermédiaire, dans la résolution, j'ai mentionné membre du jury, cela veut dire qu'ils viennent pour juger le projet, et n'ont plus rien à dire sur ce qu'ils veulent dans le projet. Alors ce que l'on pourrait faire, c'est intégrer au départ « d'organiser le concours », à ce moment-là, qu'il y ait les 3 présidents et un membre de chaque groupe qui n'a pas de présidence le cas échéant où là, ce qui vient dans le projet sera défini. Après, le jury pourra uniquement dire c'est un ou deux niveaux, je n'aime pas cette forme de bâtiment, il ne peut plus intervenir. Pour nous, ce qui nous intéresse, c'est ce qui vient dans le projet, c'est la forme et l'implantation. Après dans le jury, il ne faut pas se faire d'illusion, dans le jury, il y a toujours un architecte, c'est lui qui mène tout, c'est connu.

Avec la meilleure volonté du monde, les personnes qui ont du charisme permettent de faire gagner certains ou pas des concours. Ce n'est pas que je veuille brider les gens, mais notre travail en tant que Conseiller municipal, avec le Conseil administratif, c'est de fixer ce que l'on veut dans ces bâtiments, l'emplacement et l'implantation du bâtiment, après dire quel est le meilleur ou pas, pour moi ce n'est plus mon avis. Les 3 Présidents des commissions veilleront à ce que les desiderata du Conseil municipal soient bien respectés.

Séance ordinaire du 18 février 2010

M. BAERTSCHI : Le Conseil administratif pense que cette résolution va dans le bon sens, pour la simple et bonne raison qu'elle essaie d'aller un peu plus vite que ce qui arrive souvent. Nous ne sommes pas absolument convaincus que ce soit la méthode pour aller le plus vite, mais toute méthode pour aller vite nous semble bonne. Il a été rappelé que le projet de l'Escargot a pris beaucoup de temps, et que, au bout du compte, on est arrivés à dire non. Si ce projet avait été voté il y a une année, il a été repris avec vous tous, avec tous les groupes, pour essayer de voir ce qu'on allait y mettre dedans, le programme qui a été présenté n'a jamais reçu aucune opposition, et que les pistes qui ont été proposées n'ont non plus été contestées formellement. Alors, on peut discuter, etc. mais, on est partis dans un processus, je dirai de concertation, de discussions.

Je dois dire, je suis un peu surpris par votre intervention, Mme Florey Bardet, on a l'impression que vous n'étiez pas là et je redouterai que l'UDC, même si cela a été tempéré par les propos de M. Lussi, découvre tout à coup quelque chose qu'il n'aurait pas participé. Bien sûr, c'est votre droit, je souhaite, je réitère le souhait que l'ensemble des groupes, et je crois que nous avons toujours travaillé dans ce sens, participe, que nous participions ensemble pour quand même des installations qui sont nécessaires à Lancy-Sud sur l'esplanade des Palettes, je souhaite que vraiment tout le monde se sente concerné par ce projet, je crois que la proposition de M. Golay va dans ce sens, c'est bien que tout le monde soit partie prenante pour ceci, évidemment pour éviter un référendum, parce qu'on sait que cela va coûter quelque chose. C'est sûr, il va falloir que la commune investisse et c'est bien normal que la commune investisse pour ses habitants. Je réitère mon appel, on n'aura pas toujours le consensus maximum, mais à ce que tout le monde soit dans le même train, au même moment, quitte à prendre les 1ères, 2èmes classes, ou rester debout.

Mme JULLERAT VAN DER LINDEN : Je trouve que l'idée de M. Favre d'avoir un groupe préliminaire représentant les différents groupes est très bonne. Par ailleurs, je ne connais pas les règlements concernant la constitution de jury SIA, mais je me demandais si, pour cette étape-là, les gens qui ne seraient pas des présidents de commissions, comme cela a été proposé, pouvaient avoir une voix consultative et être, à ce titre-là, présents dans le cadre des jurés.

M. FAVRE : Non, c'est très rigide.

M. ANNEN : Je vais être très bref, je soutiendrai l'amendement corrigé qui va tout à fait dans le sens des remarques de tout à l'heure.

M. GOLAY : Je pense qu'il ne faut pas perdre plus de temps par rapport à cet amendement que nous proposons. Si c'est renvoyé en commission, je pense qu'on aura tout loisir de pouvoir en rediscuter tranquillement, et peut-être avec des règlements sur ce jury, puis on débattrà à ce moment-là de l'opportunité que les groupes soient tous représentés. Si c'est renvoyé en commission, je pense que c'est l'esprit que je ressens en ce moment, c'est qu'on le renvoie en commission, je crois qu'il y a une proposition, alors je pense qu'on va devoir la voter avant d'aller plus loin.

Mme RICHERT : Les Verts demandent à ce que cela soit abordé rapidement en commission.

M. GOLAY : On reviendra sur l'amendement au cas où on refuse le renvoi de la commission.

M. ANNEN : Désolé de prolonger les débats, mais je pense que si on règle avant la proposition de M. Favre qu'il y ait un représentant par groupe dans l'organisation préliminaire du concours et le but à atteindre va de l'avant dans ce sens-là, de rajouter une commission, même si elle est rapide, va encore prolonger les choses. Personnellement, le groupe ULR soutiendra l'amendement corrigé de M. Favre, sans le renvoi en commission, donc nous acceptons la résolution.

M. FAVRE : Un renvoi en commission, c'est reperdre deux mois, on fait les démarches et, si dans trois mois on écrit au Conseil d'Etat pour demander l'autorisation de faire cela, s'il nous dit non, on aura tout stoppé, notre démarche qui va dans le sens du plan localisé de quartier, on aura perdu 3 mois inutilement. Je pense qu'il faut accepter cette résolution telle qu'on va l'amender, ce qui permettra au Conseil administratif

Séance ordinaire du 18 février 2010

d'écrire au Conseil d'Etat pour lui soumettre notre proposition. S'il refuse, c'est fini, on arrête tout, et s'il accepte, à ce moment-là, traiter en commission élargie, ce sera alors une commission ouverte avec un membre par parti. Cela est ma position.

M. GOLAY : On va être bon joueur et accepter la proposition de M. Favre.

Mme RICHERT : Effectivement, le but n'est pas de ralentir, c'est d'avancer rapidement. C'est juste parce qu'on n'était pas persuadé que ce soit le cheminement le plus rapide. On s'est demandé s'il n'y avait pas besoin de mandater un expert juridique. Si vous êtes persuadé que c'est la plus rapide, alors pas de problème.

M. FAVRE : La plus rapide, j'en suis persuadé, mais est-ce qu'on peut la faire, je ne sais pas. Mais pour le savoir, il faut à mon avis qu'on donne l'autorisation au Conseil administratif de faire cette demande auprès du Conseil d'Etat. On pourrait gagner une année, une année et demie.

Pour le concours de la Chapelle-les-Sciers, vous avez voté le crédit en juin 2008, on a eu le mandataire en septembre 2009. On a mis une année, et on est prêt à démarrer une école. La question du coût va se poser. Mais, en une année, on a eu l'objet, on aurait fait un plan localisé de quartier, on aurait pu rajouter deux ans.

M. BAERTSCHI : Vous déciderez ce que vous voudrez, simplement les différentes remarques qui ont été faites, il me semble que tout n'est pas parfaitement clair sur ce que l'on peut faire et ne pas faire. Je pensais qu'on allait mettre cela à l'ordre du jour de la Commission de l'aménagement du territoire du 3 mars, évidemment c'est très tard. Néanmoins, on pourrait avoir ces renseignements-là sur les différentes procédures et que la commission entende les procédures, parce que ce soir, je ne suis pas prêt, je ne suis pas spécialiste, de pouvoir vous les donner de manière très claire. Les questions que vous posez sont des questions qui demandent réponses, et ce soir, personnellement, je ne les ai pas. Personne ne les a. Est-ce que vraiment il faut accepter la résolution, l'accepter c'est accepter d'aller dans le sens du plan localisé de quartier, en disant que le Conseil municipal ne discute pas, c'est cela qu'il veut. Ce serait ennuyeux qu'on nous dise que cela n'est pas possible. Frustration, ils ne veulent rien. Est-ce que cela ne vaudrait-il pas la peine, quitte à attendre 2 semaines, d'avoir quelqu'un qui vienne et qui explique à la commission les enjeux et les tenants des aboutissants, de dire cela vous pouvez le faire, cela n'est pas possible, ce ne sont pas des habitations que l'on veut, ce sont des affectations de quartier, alors on pourra nous dire pour cela il n'y a pas de problème ou ce n'est pas possible. Je n'aimerais juste pas qu'on se précipite parce qu'on veut aller vite, quitte après à essayer un refus qui évidemment serait frustrant. Les gens vont dire, ils ne veulent rien faire, on ne peut rien faire.

J'aimerais, en tant qu'exécutif, mais vous déciderez ce que vous voudrez, que l'on puisse le 3 mars, à la prochaine séance de la Commission de l'aménagement du territoire avoir quelqu'un qui nous explique la procédure, la problématique en fonction de la résolution. Ce qui n'empêche pas que vous pouvez accepter la résolution ce soir bien entendu, sans renvoi automatique, mais laissez peut-être un peu de temps, pour ne pas se précipiter dans un groupe qui, selon M. Favre, pourrait s'entendre dire, c'est pas possible, il faut revenir à la case départ. Je pense qu'on peut négocier, je pense qu'on peut arriver avec des propositions pour que cela avance un peu, et je souhaiterais avoir cet éclairage, mais c'est à vous de décider bien entendu.

M. FAVRE : Je peux m'engager en tant que Président de la Commission de l'aménagement du territoire de mettre cet objet à l'ordre du jour. Concernant les questions que vous allez poser à la séance du 3 mars, il n'y a pas de problème. On peut faire toutes les études qu'on veut, si le Conseil d'Etat dit qu'il n'accepte pas cette procédure, il fera une démarche pour un plan localisé de quartier, et bien ce sera fini. Si vous lisez l'article de loi, il est bien clair que le No 1 - Dérogation « Le Conseil d'Etat peut, après consultation du Conseil administratif ou du Maire de la Commune renoncer à l'établissement d'un plan localisé de quartier », donc c'est le Conseil d'Etat qui a la haute main là-dessus, ce n'est ni vous, ni moi. Je pense qu'il faut en parallèle accepter ce document, voter cette résolution, en parler avec les représentants par

Séance ordinaire du 18 février 2010

groupes après la Commission de l'aménagement du territoire pour que les groupes soient informés de la causalité et on pourra aller de l'avant ou arrêter.

Je vous propose de voter la résolution amendée, au point II de modifier de cette manière : « *de charger le mandataire travaillant actuellement sur ce dossier, d'organiser le concours avec l'assistance d'un Conseiller municipal par groupe qui n'a pas de présidence dans les commissions citées ci-dessous* ». Le reste ne change pas. Dans l'organisation, c'est un membre par groupe.

Résolution amendée acceptée par 30 oui - 2 abstentions. (Voir Annexe).

**9. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 3 décembre 2009 -
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN****Plateau du Petit-Lancy - Plan de circulation**

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : Le document présenté ici concerne les réflexions engagées par la Commune de Lancy pour améliorer les conditions de circulation au niveau du plateau de Petit-Lancy. La situation actuelle est très problématique du fait d'une augmentation de la densification du quartier, d'un important trafic de transit, du fréquent non-respect de la limitation à 30 km/h, pourtant en vigueur dans la quasi totalité du périmètre, mais aussi d'aménagements obsolètes, par exemple, des trottoirs très étroits. Les travaux actuels du tram ont bien sûr également une incidence sur cette circulation et continueront d'en avoir de manière pérenne. Notons que, dans ce cadre, il est aussi prévu de nouveaux carrefours pour rejoindre la route du Pont-Butin, avec des tourner à gauche, dans le prolongement de l'avenue Louis-Bertrand et du chemin Louis-Hubert.

Pour rappel, le quartier du Plateau est délimité par les routes de St-Georges, la route du Pont-Butin et la route de Chancy. Il comporte de nombreuses rues et chemins qui desservent bien sûr les habitations - villas et immeubles - mais aussi des crèches et écoles, l'Eve du Plateau, l'Ecole du Petit-Lancy, la Fondation Clair-Bois, Florimont, l'Ecole d'Horlogerie, d'Electronique et d'Informatique, le Centre de Formation Professionnelle Technique, des commerces, des infrastructures sportives, le Stade de Florimont, des terrains de tennis, et des salles omnisports, le parking Louis-Bertrand, ainsi que des activités artisanales et des entreprises - notamment Procter & Gamble. On signalera à ce propos que le quartier est occupé par près de 4000 habitants et 3000 employés, sans compter les élèves.

Le projet a pris en compte cette mixité, les plans localisés de quartier et plans directeurs de quartier en cours d'application, et s'inscrit bien sûr aussi dans l'application du plan directeur communal, en particulier pour ce qui concerne les dessertes de mobilité douce - surtout piétonne - le développement de pôles de quartier, ceux qui se dessinent ici étant ceux de Louis-Bertrand et de la place des Ormeaux d'une part et celui des Marbriers - encore embryonnaire - d'autre part, et les connexions entre ces pôles.

Résumées succinctement, les conclusions du rapport sont les suivantes : la circulation des cyclistes ne posant guère de problèmes dans des zones limitées à 30 km/h, il est prioritairement proposé de créer de nouveaux cheminements piétonniers confortables, des espaces mixtes pour tous les modes de déplacement et des espaces de loisirs.

Certaines des rues pouvant tout à fait assurer leur rôle de desserte en n'ayant qu'un sens de circulation, les trottoirs y seront élargis et des dispositifs modérateurs, par exemple, une légère élévation de la chaussée au niveau d'un rond-point, du stationnement alterné, seront installés, ce qui dissuadera le trafic de transit routier au chemin du Bac, sur l'avenue du Plateau et le chemin de Claire-Vue. Pour le chemin Claire-Vue, l'accès sera autorisé depuis la route de St-Georges, éventuellement à double sens jusqu'à la

Séance ordinaire du 18 février 2010

boulangerie. L'accès à Procter & Gamble est inchangé et il n'y aura pas de problème pour les taxis. L'avenue du Plateau sera quant à elle scindée en deux sens uniques, à hauteur du chemin des Maisonnettes, et le chemin du Bac sera fermé à hauteur du parc Louis-Bertrand.

Par ailleurs, la présence de commerces, d'établissements scolaires, d'établissements socio-médicaux près de la place des Ormeaux conduira à la création d'une zone à mixité totale de type zone de rencontre de ce côté-là, donc l'extrémité sud des avenues du Petit-Lancy et Louis-Bertrand.

Deux variantes du projet sont proposées, l'une d'entre elles considérant un agrandissement du parc Louis-Bertrand.

Un échéancier permettant une planification des travaux d'ici à 2016 a été établi, ainsi que le coût de ces derniers. Certains des travaux prévus impliquant une réfection des voiries, cela permettra de les synchroniser avec d'autres aménagements prévus ou en cours, la mise en service du tram et les réfections de collecteurs imposées par le plan général d'évacuation des eaux.

Parmi les réactions des commissaires, on notera la question de la compatibilité d'une zone de rencontres avec l'accès au parking Louis-Bertrand, ce qui est réaffirmé, avec indication que c'est déjà une zone de cheminement majeur des enfants allant à l'école du Petit-Lancy. Il est également indiqué que les riverains participeront financièrement aux travaux de la mise en séparatif des collecteurs, à hauteur maximale de Fr. 25'000.--. Enfin, il est signalé que la planification d'une liaison entre le Petit et le Grand-Lancy est maintenue et que le tourner à droite depuis le chemin du Gué sur la route de Chancy a été supprimé dans le cadre des mesures du TCOB.

**10. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES - Séance du 9 décembre 2009 -
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**

a) Election du Vice-président

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : Le groupe Libéral-Radical propose M. Alain Eretzian qui remplace Mme Carole Estoppey. M. Alain Eretzian est élu à l'unanimité.

b) Villa Yoyo - Présentation du projet

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : Mme Miquel, responsable du secteur jeunesse des Unions Chrésiennes, présente le sujet sur la base d'un reportage qui a été diffusé par la TSR.

Le reportage présente la Villa Yoyo comme étant une association qui a pour but de favoriser une meilleure intégration sociale. La Villa Yoyo de Versoix y est citée en exemple. Les enfants s'y rendent après l'école. De nombreuses activités y sont proposées. C'est un lieu sécurisé pour les enfants, dédié à la pratique des loisirs. Comme aucune inscription n'est nécessaire pour s'y rendre, ce lieu accueille également des enfants sans papier.

Mme Miquel parle ensuite du projet prévu à Lancy. Une Villa Yoyo est prévue pour le 1er mars. L'équipe éducative sera quant à elle engagée dès le 1er mars.

Séance ordinaire du 18 février 2010

Mme Fuchs, animatrice et M. Demierre, chef du service des affaires sociales, ont rencontré M. Duparc, directeur des écoles des Palettes et du Bachet, qui s'est montré intéressé à ce projet car il correspond à ses attentes.

D'autres rencontres ont eu lieu, notamment avec le GIAP et la FAS'e afin de compléter l'approche des personnes du quartier.

Mme Miquel conclut en disant qu'une convention régissant l'occupation du local était en préparation, que beaucoup de choses devaient encore se mettre en place, comme par exemple, avertir les voisins de leur arrivée afin que ces derniers ne soient pas trop surpris par le bruit.

Un commissaire demande quels seront les horaires d'ouverture et des précisions sur la gestion en cas de forte affluence.

Mme Miquel indique que la Villa Yoyo sera ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h. à 18.30 h. et le mercredi de 14 h. à 17 h. Pour ce qui est de l'affluence, l'accueil étant libre, il est difficile de prévoir combien d'enfants seront présents. Mais, elle précise que le local est prévu pour recevoir une cinquantaine d'enfants simultanément.

Un autre commissaire demande quelle est la part de subvention de la Ville de Lancy. M. Baertschi répond que la subvention est de Fr. 90'000.--.

Il est ensuite demandé pourquoi le projet initial ne comportait pas d'aide aux devoirs alors que c'est le cas maintenant.

Mme Miquel répond que la Villa Yoyo n'est pas un centre de soutien scolaire et que, c'est à la suite de nombreuses demandes de la part des enfants que l'aide aux devoirs a été introduite.

Une commissaire demande si, en fait, il n'y a pas clairement un doublon avec ce que propose le DIP après l'école ou encore avec les terrains d'aventures ou autres centres présents dans le quartier.

Mme Miquel répond que cette question a été évoquée lors de la rencontre avec M. Duparc. La problématique des devoirs n'est pas la même. Le DIP offre surtout un soutien scolaire aux élèves en difficulté par des maîtres spécialisés. La Villa Yoyo offre un lieu hors du cadre scolaire et n'a pas d'enseignement spécialisé. Pour le reste, elle pense que la Villa Yoyo est complémentaire.

Il est également demandé des précisions sur l'encadrement. Mme Miquel indique que le personnel est formé en psychologie et en travail social. Il y a également des stagiaires qui viennent compléter l'équipe. Elle précise également que 50 % sont des emplois de solidarité. La Présidente remercie Mme Miquel pour toutes ces explications.

c) Divers

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. Demierre distribue deux documents en vue d'une prochaine séance. Le premier est un document d'information destiné aux commissaires sur le rôle du service des affaires sociales.

Le deuxième s'intitule « Panorama non exhaustif des aides financières cantonales ». Il a pour but de mieux se rendre compte de ce que fait la commune et reflète bien la complexité des différentes aides. Dans ce document, sont abordés tous les types d'aides financières cantonales.

Séance ordinaire du 18 février 2010

M. Baertschi précise que le but de ces deux documents est de permettre à la Commission de mieux cerner ce qu'une commune peut faire au sein de son service social.

M. Demierre distribue également un communiqué de presse émanant du DES dirigé par M. Longchamp. Ce document mentionne de nouvelles aides pour les familles dites « Working Poor ». Ce sont des familles dont les deux parents travaillent et qui ne gagnent pas assez pour subvenir à leurs besoins, mais qui, pour des raisons de salaires trop élevés selon l'administration et les barèmes en vigueur, n'ont pas droit aux prestations sociales. Ces nouvelles aides seront effectives dès 2010.

Un commissaire revient sur le repas de fin d'année scolaire offert aux enseignants. Il trouve que le montant qui est de Fr. 30'000.-- pourrait être mieux utilisé surtout que de nombreux enseignants qui y sont invités n'habitent même pas la commune. Il dit s'être renseigné sur ce que font les autres communes. La plupart d'entre elles font un apéritif ce qui satisfait pleinement les enseignants. Il souhaiterait que la commission se penche sur ce problème et envisage peut-être d'organiser une réception plus simple, précisant le fait qu'il s'agit d'employés de l'Etat et non de la commune. L'argent économisé pourrait par exemple subventionner le repas de fin d'année des Aînés.

Plusieurs commissaires abondent dans ce sens. Certains font mention du fait qu'avant, les enseignants étaient des personnes qui habitaient la commune où ils enseignaient, ce qui n'est plus du tout le cas aujourd'hui. D'autres relèvent le fait que beaucoup ne répondent tout simplement pas présents à l'invitation.

Pour le repas des Aînés, M. Baertschi indique que celui-ci est déjà subventionné. Pour le reste, il admet que le Conseil administratif s'est déjà penché sur la question. Il est vrai que certains enseignants ne participent pas à ce repas. Cependant, il n'y a pas que les enseignants qui y sont invités, il y a aussi du personnel scolaire et parascolaire. Il conclut en précisant que le Conseil administratif va réfléchir pour éventuellement changer la formule de ce repas.

D'autres commissaires ne voient pas l'intérêt de supprimer ce repas. L'organisation d'un simple apéritif a quand même un coût et ne voient donc pas où serait l'économie.

En conclusion, les commissaires attendent avec impatience les propositions du Conseil administratif à ce sujet.

Pour finir, un commissaire donne des informations sur les assemblées générales pour les locaux autogérés qui ont été remises au goût du jour. Pour chaque local, un représentant est convoqué et vient expliquer en quoi consiste son travail. La participation à cette assemblée est obligatoire et ce sont les travailleurs sociaux hors murs qui veillent à ce que les jeunes y assistent.

Il mentionne également qu'un incendie s'est récemment déclaré dans un des locaux de l'école En Sauvy. Heureusement, aucun blessé n'est à déplorer. Des dispositions ont été prises immédiatement pour interdire tous les meubles ou matériaux qui ne sont pas ignifugés. Il salue tout de même la bonne gestion de cette regrettable affaire.

**11. COMMISSION DE LA CULTURE - Séance du 11 janvier 2010 -
Rapporteur : M. Xavier COULIN****a) Visite de la bibliothèque et discussion sur les projets d'avenir**
=====

Séance ordinaire du 18 février 2010

M. COULIN présente le sujet : Cette bibliothèque traditionnelle rayonne au-delà des limites communales, attirant de nombreux lecteurs de communes voisines, telle qu'Onex. Lecteurs dont le nombre ne cesse de croître et ce, en bonne partie, grâce au travail de Mme Andrey, bibliothécaire responsable et de son équipe. 80'000 prêts par année, dont 45'000 pour la seule section jeunesse contre 20'000 il y a encore quelques années. Le principal problème reste la taille des locaux et le mobilier d'époque qui, bien que robuste, n'est pas modulable et ne permet pas une augmentation du nombre de titres disponibles. Les 300 m2 accueillent toutefois près de 30'000 ouvrages, la plupart en un seul exemplaire, dont 10'000 pour la section jeunesse, quelques-uns en langues étrangères ou en gros caractères.

En dehors des horaires d'ouverture au public, les bibliothécaires organisent des ateliers et animations destinés à sensibiliser les plus petits aux plaisirs et bienfaits de la lecture.

Le budget permet d'acquérir entre 1500 et 2000 nouveautés par an, environ Fr. 35'000.--, aussi bien en matière de romans que de documentaires. La place limitée nécessite de régulièrement retirer des ouvrages dépassés ou en mauvais état. Un budget de Fr. 9'000.-- par an permet l'achat de divers périodiques.

Mme Andrey nous présente la fresque qui orne depuis 2008 la paroi où est percé l'accès à la bibliothèque.

La visite se poursuit à l'étage où 60 m2 sont consacrés aux bureaux permettant le traitement des documents, le référencement pour des recherches sur les ordinateurs de la bibliothèque, le renforcement d'ouvrages, etc., et ceci dans de bonnes conditions. Cette surface n'est à disposition que depuis 5 ans. Auparavant, le travail de fond s'effectuait dans le local, sans fenêtres, qui sert depuis de réserve.

Mme Andrey souligne le sérieux et le calme des usagers. Pour l'exemple, les lettres de rappel représentent moins de 1 % des prêts.

Discussion sur la future bibliothèque de Lancy-Sud - Le Conseiller administratif délégué détaille la proposition d'implanter trois bâtiments d'activités publiques sur l'esplanade de Lancy-Sud.

La nouvelle bibliothèque devrait couvrir au moins 700 m2 afin de répondre aux besoins en matière d'accueil de supports multimédia, d'espace de lecture à voix haute, d'équipements pour les malvoyants et les malentendants. La Commission de la culture va justement devoir très prochainement définir ces besoins.

Cette nouvelle bibliothèque, complémentaire à l'existante, concerne un bassin de près de 20'000 personnes en tenant compte des communes voisines, telle que Plan-les-Ouates qui, en la matière, souhaiterait développer un partenariat avec Lancy.

Le Conseiller administratif délégué rappelle qu'une somme de Fr. 4'500'000.-- avait été évoquée en 2006. Elle concernait la part de l'Escargot dédiée à la bibliothèque, comprenant le mobilier et de quoi créer le fonds de départ. Il propose de reprendre cette base afin de la détailler lors de futures commissions.

La Présidente rappelle la demande de la commune de Plan-les-Ouates de rencontrer la commission au printemps pour discuter de ce sujet et du partenariat. Nous nous réunirons donc dans l'intervalle afin de préparer cette rencontre. L'ensemble des membres de la Commission est favorable au projet.

Discussion sur les projets d'avenir - Plan-les-Ouates a le désir d'organiser des manifestations culturelles en commun avec Lancy. C'est le théâtre, parent pauvre de la culture sur notre commune, qui semble permettre les meilleures synergies.

Il s'agira de référencer les lieux pouvant accueillir ce genre de manifestations et il faudra, une fois un projet solide établi, se préparer à demander au Conseil municipal un budget « théâtre ». L'objectif serait de pouvoir présenter au moins une manifestation théâtrale par an.

Séance ordinaire du 18 février 2010

La Présidente demande à chacun de se prononcer sur le principe. Tous les commissaires sont d'accord sur le fond.

Pour finir, il est rappelé la volonté exprimée de communiquer nos agendas culturels respectifs avec Plan-les-Ouates. Mais, si nous leur transmettons le nôtre régulièrement, la réciproque n'est pas forcément juste.

b) Divers

=====

M. COULIN présente le sujet : Mme Page, citée comme référence en matière d'art contemporain, lors d'une précédente commission par M. Dubois-dit-Bonclaude, sera prochainement invitée pour nous commenter une exposition, puis à une commission afin que nous puissions lui poser toutes les questions que cette visite aura suscité.

Un rappel de quelques événements, aux dates aujourd'hui périmées, et les remerciements d'un commissaire au Conseil administratif pour son soutien financier. Il a attribué une aide de Fr. 5'000.-- pour l'édition d'un recueil de poèmes d'enfants cancéreux hospitalisés à Managua/Nicaragua.

**12. COMMISSION DES SPORTS - Séance du 14 janvier 2010 -
Rapporteur : M. Karel STUDER****a) Présentation du ZZ Lancy - Tennis de table**

=====

En l'absence de M. STUDER, M. BONFANTI présente le sujet : La commission a le plaisir d'être accueillie par MM. Ladrey, Président, et Girod, Président technique, dans les locaux du club situés dans l'école en Sauvy.

M. Girod présente les aspects relatifs aux entraînements des diverses catégories des 139 membres actifs, dont 65 licenciés. 40 équipes sont engagées dans les divers championnats suisses et deux équipes sont encore en lice pour une promotion en 1^{ère} ligue.

M. Ladrey guide une visite des locaux où les commissaires peuvent constater l'état parfois vétuste de certaines installations. En dehors de quelques petits soucis au niveau de l'eau chaude des douches, une infiltration d'eau devra encore faire l'objet de travaux lors de la réfection de l'école.

L'Association Genevoise de Tennis de Table exige désormais que les normes internationales en matière d'éclairage soient appliquées, et il faudra passer de 300 à 400 lux pour y parvenir.

Une commissaire tient à féliciter les dirigeants du ZZ Lancy pour la qualité de l'encadrement des jeunes, résultat de la politique menée par M. Chevalier il y a déjà quelques années. M. Ladrey est très touché par cette marque de respect et est très fier que ce club soit exemplaire au niveau de la formation.

Un commissaire revient sur la visite des vestiaires et suggère que des étagères soient installées au dessus des bancs. M. Ladrey trouve l'idée excellente.

La durée de vie d'une balle de tennis de table intrigue un commissaire et les explications données par M. Girod donnent satisfaction à celui-ci. Il demande si ces balles sont recyclées, ce qui n'est pas le cas, mais pourrait être envisagé si le matériau le permet.

Séance ordinaire du 18 février 2010

Après le départ de MM. Ladrey et Girod, M. Renevey revient brièvement sur les infiltrations d'eau avant de présenter l'étude déjà réalisée concernant l'augmentation de la luminosité dont le coût serait de Fr. 28'000.-- et demande à la commission si cette mise aux normes pourrait être réalisée cette année encore, si l'augmentation de l'installation actuelle ne suffisait pas.

Un commissaire pense qu'il serait possible de différer d'autres engagements pour permettre la réalisation de ces travaux dans le cadre du budget. Après la remarque de M. Young qui pense que des économies électriques vont être réalisées par la nouvelle installation, ce commissaire demande qu'elles soient chiffrées.

L'ensemble des commissaires étant d'accord que ces travaux soient réalisés dans les meilleurs délais, le vote proposé par le Président y répond unanimement.

b) Présentation de la manifestation sportive communale septembre 2010

=====

En l'absence de M. STUDER, M. BONFANTI présente le sujet : M. Renevey rappelle la genèse de ce projet, partie intégrante du cahier des charges de notre délégué aux sports, M. Young.

Ce dernier présente l'objectif qui consiste à offrir à la population, ainsi qu'aux associations sportives, une semaine portes ouvertes des installations, infrastructures et la possibilité de découvrir et tester le maximum de disciplines sportives. Il distribue un document qui récapitule les points principaux de ce concept et détaille les mesures de marketing liées à cet événement qui sera présentés aux 48 associations sportives inscrites à Lancy le 25 janvier. On profitera de cette séance historique pour distiller des informations administratives aux clubs.

Une commissaire se demande si les commerçants ne pourraient pas participer, sous une forme ou une autre à cet événement. Dans la mesure où un intérêt convergent existe, M. Young pense que cela serait le bienvenu.

Un commissaire demande si le stade de Genève ne pourrait pas être utilisé et M. Renevey espère qu'un jour une grande fête pourra y être organisée !

c) Divers

=====

En l'absence de M. STUDER, M. BONFANTI présente le sujet : M. Renevey remet aux commissaires le document relatif au protocole que devront désormais suivre les associations bénéficiant de subventions.

Il revient sur les problèmes rencontrés par le Grand-Lancy FC et détaille les mesures en cours afin de redresser les finances et adapter les structures administratives. Il semblerait que cela soit sur le bon chemin et une prochaine séance se penchera sur ce cas.

Un commissaire croit savoir que certains entraîneurs auraient renoncé à tout ou partie de leurs salaires, ce qui pourrait nuire à leur motivation. Selon M. Renevey, il ne semble pas que cela soit un souci, chacun étant d'accord de faire des efforts pour retrouver une saine situation.

Le cas de la fusion des deux clubs lancéens de football sera également porté à l'ordre du jour d'une prochaine séance, les deux comités ayant bien avancé sur le sujet.

Un commissaire s'étonne qu'un sujet sensible ait pu être traité dans un lieu public et souhaite que la confidentialité soit levée.

Séance ordinaire du 18 février 2010**13. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES - Séance du 20 janvier 2010 -
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**

a) Message de Pro Juventute aux parents

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : Mme Hausermann prend la parole. En préambule, elle explique que la Ville d'Onex possède un service qui se nomme Onex-familles. Ce service est chargé de faire le lien entre les familles placeuses d'enfants et les familles d'accueil. Elle précise que ce service, sous mandat de la Ville de Lancy, gère également les familles du Petit-Lancy.

Mme Hausermann explique ensuite que Pro Juventute envoie un courrier et des informations aux familles ayant un premier enfant. Elle rappelle que faire de la prévention et de l'information coûte moins cher que lorsqu'il faut réparer des dégâts, et que cela permet de résoudre bien des problèmes. Toutefois elle précise qu'il est difficile d'en chiffrer les résultats.

Ensuite, elle explique avoir imaginé que la Commune pourrait offrir à ces nouveaux parents ses informations en s'occupant de la distribution. Cela constituerait une bonne occasion d'approcher ces familles.

Concernant ces envois, Mme Hausermann explique qu'il s'agit de 12 envois la première année pour un montant de Fr. 54.-- et d'un envoi tous les 3 mois pendant 2 années suivantes pour un montant de Fr. 40.- Elle mentionne ensuite le genre d'informations qui se trouvent dans ces envois et déclare qu'il s'agit de détails d'importance. Elle pense aussi que ces envois pourraient également contenir les informations de la commune sur la petite enfance.

Ensuite, elle explique avoir rédigé une proposition de motion adaptable à chaque commune, que cette dernière comporte également une statistique par commune concernant le nombre de familles concernées.

Elle déclare ensuite que Pro Juventute a décidé d'arrêter le mandat de distribution confié à « l'école des parents » pour se tourner vers les communes d'où le but de sa démarche.

Mme Hausermann conclut en mentionnant que ce sont 50'000 personnes qui reçoivent chaque année ces informations et ce, depuis 40 ans.

Un commissaire demande dans quelles langues existent ces envois. Mme Hausermann répond qu'ils sont en français et en allemand, mais croit savoir qu'ils existent également en portugais.

M. Demierre du Service social intervient et déclare avoir de la peine à imaginer Onex-famille se charger de ce projet si ce dernier se développe sur toute la Commune. Il pense que ce serait préférable de passer par le service d'état civil ou directement par la Commune. En outre, il signale que son service ne reçoit pas d'information concernant les naissances. Pour ce qui est de la langue, il relève que c'est un problème important.

Une commissaire se rappelle qu'il y a une quinzaine d'années, elle recevait des colis de la firme Nestlé avec des informations similaires. Il lui est répondu que ces envois se font en fonction des listes de distributions générées par l'acceptation d'envois publicitaires.

Une autre commissaire déclare trouver ce genre de publication bien faite mais redondante. Elle pense qu'une structure au niveau régional offrant les mêmes services et des possibilités de contacts serait plus appropriée. Elle rappelle qu'internet donne déjà beaucoup d'informations et que les publications proposées ici ne semblent pas être le premier choix des personnes.

Séance ordinaire du 18 février 2010

Un commissaire pense que la création d'une structure demande du temps et que, dans un premier temps, l'envoi de ce qui est proposé ici pourrait constituer une première étape.

La Présidente remercie Madame Hausermann pour sa présentation.

Un commissaire propose que Mme Boussina se renseigne afin de savoir combien coûterait l'implantation de ces informations sur le site de la Commune.

Une commissaire pense que ces documents pourraient être mis à disposition des familles, à la bibliothèque, dans les garderies et éventuellement chez les pédiatres. Dès lors, un envoi généralisé à toutes les familles deviendrait inutile.

Concernant les informations sur internet, un commissaire pense que l'on pourrait mettre à disposition une borne internet gratuite et que l'implantation de ces informations à la bibliothèque serait une bonne solution.

Un commissaire pense qu'il serait pertinent de songer à un projet global du type « maison de la santé ».

Pour conclure, la Présidente rappelle qu'un projet sera bientôt présenté et que, dans l'intervalle, il est nécessaire de réfléchir à cette problématique.

b) Divers

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : Une commissaire déclare être toujours dans l'attente d'une réponse concernant la demande du terrain d'aventure du Petit-Lancy dont elle est la représentante de la Commission pour 2 heures de ménage supplémentaires.

Un commissaire propose de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine séance « la problématique de la garde des enfants lors des commissions et des séances plénières ». La Présidente répond qu'elle étudiera cette question prochainement.

**14. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Séance du 20 janvier 2010 -
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT****a) Plan directeur du quartier des Semailles - Point sur les procédures en cours au DT et
au DCTI**

=====

Mme RICHERT présente le sujet : Une présentation du plan directeur du quartier des Semailles avait été faite par M. Zanghi, architecte, à la Commission de l'aménagement en janvier 2008. Le dossier avait été remis à la direction de l'aménagement en juin 2008. Une synthèse a été rendue en décembre de la même année.

Des compléments d'études ont été demandés, à propos :

- de la circulation sur le croisement des chemins des Semailles et des Rambossons
- de l'impact sur l'environnement pour le bruit des routes
- de la gestion eaux de surface
- de la gestion des déchets
- de la mobilité douce

Séance ordinaire du 18 février 2010

- de la conservation de certaines maisons (par la CMNS)

Toutes ces demandes ont été comblées.

Il reste 2 points :

- 1) La Commission d'urbanisme souhaite un taux d'utilisation du sol de 1,2 minimum ce que la commune conteste, elle souhaite un taux de 1 ; il s'agit dès lors d'un point politique.
- 2) Le Service nature et paysage a donné un rendez-vous à M. Zanghi seulement le 25 janvier dernier, ce dossier est donc en cours d'étude, si la rencontre s'est passée sans complications, M. Zanghi pourra faire une présentation à la commission le 3 mars prochain. Le Conseil municipal pourrait, alors, voter ce PDQ en mai ou juin.

Actuellement, aucune réponse officielle ne permet de mettre le dossier à l'enquête publique.

b) Pétition des habitants du chemin de la Station au Petit-Lancy

=====

Mme RICHERT présente le sujet : Cette pétition qui a fait l'objet d'un renvoi en commission de l'aménagement lors du Conseil municipal de décembre 2009, concerne le quartier des maisons ouvrières du Petit-Lancy.

Des propriétaires voisins ont fait recours contre le projet d'une construction entre les chemins des Pâquerettes et du Progrès. Cette nouvelle construction ne s'intègre pas dans ce quartier sympathique et familial, révélateur d'une certaine époque à Lancy.

Le Conseil administratif a écrit à M. Muller, Conseiller d'Etat en charge du Département des constructions afin de demander la création d'un plan de site pour le périmètre comprenant les chemins de l'Epargne et des Pâquerettes, la place des Ormeaux et la route de Chancy, en conformité avec le plan directeur communal qui recommande que les caractéristiques spécifiques à chaque quartier soient renforcées.

La commission apprend que M. Muller a pris acte de la demande et va répondre.

c) Divers

=====

Mme RICHERT présente le sujet : *Concernant la Chapelle-les-Sciens* - d'une part, pour permettre la construction des bâtiments sur Plan-les-Ouates, des jardins familiaux vont être déplacés, d'autre part, le Département va diminuer la zone à déclasser en 3ème zone et mettre une zone forêt le long de l'autoroute.

A propos du plan localisé de quartier « Pré-Longet » - qui est à la fois sur Onex et sur Lancy, une maison se trouve sur les 2 communes, la cuisine à Lancy, le séjour à Onex. Lors de la requête en autorisation de construire les conseils administratifs des deux communes initieront un déclassement de zone. Un calcul a été fait de manière à ce que les deux communes s'y retrouvent, il s'agit d'un échange reposant sur 3200 m pour chacune.

A propos de la Place des Ormeaux - La Direction générale de la mobilité a accepté le plan de circulation proposé, la demande d'autorisation de construire a été déposée début février.

Séance ordinaire du 18 février 2010**15. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES, COMMUNICATION -
Séance du 1er février 2010 -
Rapporteur : M. Javier ALONSO**

a) TVLancy - Nomination des représentants au conseil consultatif

=====
M. ALONSO présente le sujet : Le Président accueille M. Bagnoud de Cablecom Sàrl et membre du conseil d'administration de Télélancy ainsi que M. Charles, directeur de TVLancy.

M. Lance souhaite d'une part, faire le point avec le nouveau responsable de TVLancy et, d'autre part, que la commission prenne connaissance du règlement d'organisation de TVLancy afin qu'elle se penche sur la constitution de son organe consultatif où il est demandé qu'un représentant de chaque parti du Conseil municipal soit représenté.

Il a invité M. Bagnoud qui pourra expliquer son expérience avec Canal Onex notamment en ce qui concerne le conseil consultatif. Il présente par la même occasion M. Charles, directeur mandataire de TVLancy.

La parole est donnée à M. Charles, qui précise que le mandat reçu au courant du mois de décembre est, en ce qui concerne les premières étapes de sa réalisation, à un stade très avancé. Il commente ensuite sa présentation écrite remise aux commissaires et se dit prêt à répondre aux questions.

Le Président demande si la société «tout le contenu.com» à laquelle M. Charles appartient également et qui est en partenariat avec le Lancéen ne risquerait pas de péjorer l'indépendance de TVLancy.

M. Charles explique la différence d'approche contractuelle entre une entité et l'autre. Une autre différence réside dans la fréquence des contenus, quotidiens pour TVLancy, régulière mais non permanente pour Le Lancéen.

M. Lance explique que TVLancy est le nom de la télé locale et que Télélancy SA est la société mise en place il y a plus de 20 ans pour la construction, l'exploitation et l'entretien du télé-réseau dans le but d'offrir la télévision par câble à ses abonnés.

Télélancy SA propose depuis 5 ans à ses abonnés la télévision numérique à travers Naxoo, Internet et la téléphonie à travers Cablecom. Il précise finalement que TVLancy dépend de Télélancy SA et qu'elle est indépendante de la commune de Lancy.

A la demande d'un commissaire, M. Charles explique qu'il a commencé à mettre les choses en place selon trois axes : un axe technique, un axe bureautique et une de rencontre avec l'administration.

Il présente les « grands chantiers », la rencontre avec les membres de l'administration qui se poursuit jusqu'au 10 février, la réunion des cadres, le Conseil municipal.

Il met aussi en évidence l'activité qui tourne autour du site web qui représente un outil essentiel à la capture des opinions des Lancéens qui n'ont pas tous accès au câble.

Il informe des contacts effectués auprès des membres de leur réseau et d'entreprises prestataires dans l'audio-visuel.

Concernant le local, il précise que celui-ci n'est pas le mieux adapté pour leurs activités de type audio-visuel car il présente 3 principaux soucis :

- la présence de lumière directe dans tout le local,

Séance ordinaire du 18 février 2010

- le local nécessite des travaux d'insonorisation,
- ce local n'a même pas une kitchenette.

Il craint qu'une grande partie du budget prévue pour l'audio-visuel soit consacrée à l'adéquation du local à l'activité télévisuelle.

A la demande d'un commissaire sur le logo, M. Charles annonce qu'on attend une version du logo en février 2010.

A une autre demande concernant l'accessibilité à TVLancy, M. Bagnoud explique que les habitants qui n'ont pas la TV par câble n'auront pas d'accès à TVLancy.

A ce sujet, M. Lance ajoute que l'objectif de Télélancy SA était de câbler le plus grand nombre d'immeubles et de villas sur toute la commune de Lancy. Il existe deux types d'abonnements : individuels et collectifs et explique la différence.

Le Président propose de passer la parole à M. Bagnoud pour expliquer le rôle du conseil consultatif qui est déjà en exercice à Onex.

M. Bagnoud explique que le conseil consultatif n'a pas de pouvoir décisionnel. Par contre il est appelé à donner son avis sur la qualité, le contenu, la fréquence des émissions et le fonctionnement de la station, à proposer des idées et critiques, à encadrer le directeur de la chaîne en lui apportant des conseils et suggestions par rapport aux programmes, aux choix des thèmes.

Il se réunira 2 fois par année et sera constitué par :

- des membres du Conseil municipal,
- des professionnels de l'audio-visuel
- et de représentants de la société civile.

M. Bagnoud relève que ce système fonctionne extrêmement bien à Onex.

M. Lance fait savoir que la nomination de ce conseil consultatif devrait se faire par le Conseil municipal. Il propose aux commissaires de bien réfléchir aux personnes qui pourraient en faire partie.

Le Président rappelle que les membres du conseil consultatif ne perçoivent pas de rémunération et ceci par décision de TVLancy SA.

Selon M. Charles, ce conseil devrait être formé au plus tard en mai, même si les programmes ne commenceront qu'en septembre.

M. Bagnoud commente que l'absence de rémunération est également exercée à Onex dans le but d'attirer les gens bénévolement pour leurs idées et suggestions. Il précise également que le conseil consultatif sera composé de 17 à 20 personnes au total.

Finalement, M. Lance annonce que le conseil d'administration est d'ores et déjà prêt à étudier toutes candidatures.

b) Divers
=====

M. ALONSO présente le sujet : M. Lance communique les premiers retours du contrôle de la Cour des comptes. Ce contrôle s'est effectué dans plusieurs communes suburbaines, dont Lancy, Carouge, Onex, Thônex, Vernier et Meyrin.

Séance ordinaire du 18 février 2010

En ce qui concerne Lancy, il n'y a pas eu de remarque négative. Il faut signaler que les remarques sont les mêmes pour l'ensemble des communes et seront communiquées sous forme d'un rapport qui sera présenté en conférence de presse au mois de mars de cette année. La commune n'a pas reçu de rapport officiel à ce jour.

Toutefois, un point particulier concerne chaque commune, il est donc demandé à la commune de Lancy de mettre en place un contrôle interne au niveau de l'administration.

En effet, le contrôle interne demandé existe déjà à Lancy, mais souvent, il n'est pas formalisé par écrit. La commune de Lancy s'est engagée à le faire ces prochaines années. Pour le reste, le rapport contient quelques remarques de détail.

Mme de Garrini donne des précisions sur les pratiques des communes suburbaines en la matière et leur fondement juridique. Elle informe de l'existence de procédures non formalisées et indique que la Cour des comptes demande des documents écrits et précise la demande qui est faite à notre commune.

A la demande d'un commissaire, M. Lance rappelle que les commissaires pourront consulter le rapport après la conférence de presse.

Mmes de Garrini et Andrey sont remerciées par le Conseiller administratif délégué pour leur travail au niveau de cet audit.

Mme de Garrini informe qu'un travail est en cours avec les six plus grandes communes, à l'exception de la Ville de Genève sur la formalisation des procédures. A cet effet, elles se sont réunies et ont pris la décision, avec l'accord de leurs Conseillers administratifs, de faire un travail qui pourrait concerner l'ensemble des communes genevoises, avec l'Association genevoise des secrétaires communaux et chapeauté par l'ACG.

A la demande d'un commissaire, Mme de Garrini répond que l'audit a été bien vécu par les personnes auditionnées, Mme Andrey, elle-même et le responsable informatique. Puis, souligne l'écart entre ce que la Cour des comptes souhaiterait voir se réaliser et la réalité du terrain des différentes communes en ce qui concerne les infrastructures et les ressources notamment.

Un commissaire demande à qui l'on doit la volonté de ce contrôle.

M. Lance explique que, dans le cas de figure, c'est la Cour des comptes elle-même qui a pris l'initiative de contrôler les communes suburbaines par rapport à l'Etat de Genève.

Mme de Garrini précise, en ce qui concerne le contrôle des comptes, il est effectué par une fiduciaire et le Service de surveillance des communes. Le contrôle de la Cour des comptes est davantage basé sur un constat des procédures internes.

Le Président abonde dans le sens de Mme de Garrini ajoutant qu'il ne s'agit pas vraiment d'un audit financier mais plus d'un audit de procédure.

16. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme RICHERT : J'avais fait la proposition, au nom des Verts, lors du Conseil municipal du 21 février 2008, d'octroyer une indemnité aux Conseillères et Conseillers municipaux concernés par la garde de jeunes enfants, de personnes handicapées ou âgées, indemnité de Fr. 15.--/heure de garde, afin d'encourager l'engagement à la vie politique locale. Qu'en est-il de cette proposition ?

Séance ordinaire du 18 février 2010

Je rappelle que cette indemnité existe déjà en Ville de Genève depuis la dernière législature et, à ma connaissance, à Meyrin. Je n'ai jamais entendu parler d'abus.

Mme JULLERAT VAN DER LINDEN : Au nom des Verts, je voudrais soulever ici le problème de diverses mesures concernant les personnes âgées en perte d'autonomie, qui sont en voie d'application ou d'adoption par le canton, sans consultation approfondie des milieux concernés.

Il s'agit d'une part de la centralisation de l'accueil temporaire de répit dans un lieu unique cantonal, plutôt que dans les 14 EMS – forcément plus de proximité - répartis dans le canton actuellement. Une telle solution va singulièrement compliquer la tâche des aidants proches, qui pourront préférer un maintien à domicile dans des conditions plus que précaires, mais aussi empêcher le rôle d'habitué progressive à la vie dans un établissement médico-social actuellement joué par les unités d'accueil temporaire. Un autre problème se situe dans la mise en application d'un questionnaire dit « Programme d'accès aux soins » ou PASS. Sous couvert d'une meilleure efficacité globale du système, cet instrument coûteux, on estime le coût de son application à Fr. 4-5 millions par an, aura le pouvoir de déterminer le type de structure dans laquelle la personne demandant une entrée en EMS doit être orientée, sans aucune garantie pour le choix et le lieu de vie de la personne, ni autonomie pour la direction de l'établissement.

Il faut également savoir que de tels outils ont déjà été mis en place en d'autres lieux, notamment au Québec et dans le canton de Vaud, et qu'ils ne donnent pas satisfaction.

De nombreux directeurs d'EMS, la Plateforme des Aînés, qui regroupe les principales associations d'Aînés du canton, ainsi que le conseil municipal du Grand-Saconnex, via une résolution, ont exprimé leurs inquiétudes liées à ces projets par des courriers au Conseil d'Etat, au Grand Conseil ou à certaines de ses commissions. Notre ville ayant – bientôt - deux EMS régis par une fondation communale, nous avons la responsabilité de nous soucier de la qualité de leur fonctionnement et des moyens qui leur sont attribués pour garantir une fin de vie digne et humaine à ceux de nos concitoyens qui ont ou auront besoin de leurs prestations, et je souhaite donc que ces points soient rapidement examinés par la Commission des affaires sociales afin que nous puissions également, le cas échéant, envoyer un signal fort aux autorités cantonales quant à ces mesures.

Autre point, nous avons évoqué les problèmes de circulation et de sécurité piétonne dans le quartier du Plateau. Je voudrais signaler que, du fait des travaux du TCOB, il existe également un important report de trafic sur le chemin des Pâquerettes que Mme Richert nous a présenté tout à l'heure parallèle à la route de Chancy, mais côté sud. Si c'est particulièrement problématique, c'est que ce terrain est adjacent à celui de l'école et du parascolaire de Cérésole. Très clairement, de nombreux automobilistes ne respectent pas la limitation à 30 km/h en vigueur, ni la priorité aux piétons, même lorsque lesdits piétons sont constitués d'un groupe de parascolaire qui traversent pour aller dîner à l'école du Petit-Lancy. Aussi, de nombreux parents, enseignants et animateurs du GIAP, auxquels je me joins, souhaitent voir examinée la possibilité d'assurer le passage piéton par la présence d'une patrouille scolaire.

M. LUSSI : J'ai presque honte de m'exprimer après mes deux préopinantes, vu que, sur quelques demandes des habitants du quartier des Palettes, nous aimerions relever et voir ce que le Conseil administratif pourra entreprendre dans un cadre, n'allant pas jusqu'au tapage nocturne, mais au bruit entre 2 heures et 5 heures du matin réveillant les gens. La source de ce bruit qui a été identifiée par une personne m'ayant téléphoné, il s'agit donc de cette espèce de maison qui est à la hauteur de l'arrêt de bus de l'arrêt de tram aux Palettes, en direction du Bachet, une espèce de bâtisse où peut-être des gens ont quelques soucis.

L'objet c'est que régulièrement, je dirai entre 2 et 6 heures du matin, avec un cycle qui nous fait penser à une mécanique ou à un appareil producteur de fond, ce n'est pas le chant du cygne, mais c'est le chant du coq. Vu que les décibels ne sont pas négligeables, il se fait entendre. Il a même été jusqu'à 6.30 heures un matin m'a-t-on dit. L'objet c'est de demander au Conseil administratif s'il pouvait s'inquiéter, on ne va pas annoncer ceci à la maréchaussée, et si vraiment, nous étions en présence d'un coq insomniaque.

Séance ordinaire du 18 février 2010

M. GOLAY : Vous vous souvenez tous, M. Baertschi, Conseiller administratif pourra peut-être vous en toucher un mot, on avait donné un préavis défavorable pour le déclassement de la zone du périmètre du chemin de l'Ancien-Puits, en face de la caserne des pompiers. A l'unanimité, le Conseil municipal avait refusé de déclasser cette zone. Hier soir, ce n'est pas un secret parce qu'on a le droit de communiquer le vote, mais pas les partis qui ont fait le choix de leurs votes, la Commission qui a entendu hier soir M. Baertschi, qui a été brillant dans son exposé pour défendre la décision du Conseil municipal, je tiens à le relever, la commission de l'aménagement n'a pas suivi le Conseil municipal, a rejeté notre décision et a accepté le déclassement de ce périmètre en zone 3 de développement.

M. BAERTSCHI : Une réponse à Mme Richert, pour ma part, cela ne pose aucun problème. Il faudrait simplement qu'on regarde cela d'un peu plus près, mais je suis prêt à reprendre cette question qui faisait partie d'une résolution qui a dû tomber dans l'oubli, mais c'est une question que nous pouvons parfaitement reprendre.

M. LANCE : Concernant le report de circulation dû au chantier du TCOB évoqué par Mme Juillerat van der Linden au chemin des Pâquerettes, nous avons demandé à nos Agents de Police Municipale de venir sur place pour constater si réellement il y a des excès de vitesse. Il est vrai qu'il y a pas mal de ralentisseurs au chemin des Pâquerettes et je suis un peu étonné qu'il y ait des gens qui dépassent la vitesse autorisée dans ces conditions. De toute façon, je demanderai à nos agents de faire un constat.

Concernant la remarque de M. Lussi, je suppose qu'il s'agit d'une maison qui appartient à l'Etat de Genève, qui est l'ancien garage Comauto. Nous allons nous renseigner sur les personnes qui habitent dans cette maison et, le cas échéant, leur faire une remarque sur les nuisances constatées.

Pour la remarque de Mme Richert concernant les gardes d'enfants des Conseillers municipaux, il me semble que nous l'avions évoquée en Commission de l'administration. En tous les cas, nous en avons parlé avec le Président de la Commission de l'administration, mais peut-être que ce sujet n'a pas été repris. Je vérifierai !

Mme DILONARDO : Concernant la remarque de Mme Richert, je sais qu'à la dernière séance de la Commission des affaires sociales, cela a été dit dans les Divers par Mme Florey Bardet, M. Vitali avait fait exactement la même réponse, donc, je voulais faire une déclaration à la prochaine commission à ce sujet. Nous verrons à ce moment-là si quelque chose se décide, si c'est de la compétence du Conseil administratif de prendre une décision ou si le sujet doit passer en Commission des affaires sociales.

Concernant l'intervention de Mme Juillerat van der Linden, j'ai reçu des documents, et je vais voir avec M. Baertschi quand nous aborderons ce sujet.

17. QUESTIONS DU PUBLIC

Voir Annexe.

M. FAVRE : Je vous remercie, je souhaite à toutes et à tous un bon retour dans vos foyers et je vous invite à venir boire un verre au carnotzet.

La séance est levée à 21 heures 45.

Le Secrétaire :

Javier ALONSO

Le Président :

Yves FAVRE